ITUC - Africa **CSI – Afrique**

AFRICAN REGIONAL ORGANISATION

ORGANISATION REGIONALE AFRICAINE

Martha Tinny MOLEMA
President
Présidente

Joel Akhator ODIGIE
General Secretary
Secrétaire Général

Route Internationale d'Atakpamé
Centre FOPADESC Agoè – Nyivé
B.P. : 4401 LOME - TOGO

Tel.: 00228 22 25 03 90
Email : info@ituc-africa.org
Web: www.ituc-africa.org

Son Excellence
Le Président de la République du Ghana

Les créanciers de l'Afrique doivent annuler la dette du continent : un appel à la justice réparatrice, à l'emploi et au développement humain

Monsieur le President,
Nous, soussignés, représentant les syndicats africains, le réseau de la campagne Stop the Bleeding et les organisations de la société civile alliées, nous adressons à vous, en tant qu'hôte de cette mobilisation continentale, pour transmettre la demande unifiée de l'Afrique à tous les créanciers : *annulez dès maintenant la dette de l'Afrique en acte de justice réparatrice.*
L'Afrique est accablée par le poids de la dette. Plus de la moitié des pays du continent sont déjà en situation de surendettement ou exposés à un risque élevé de l'être. Dans de nombreux États, le service de la dette absorbe plus de 50 % des recettes publiques, privant ainsi les gouvernements des moyens de financer des services essentiels comme la santé, l'éducation, les salaires ou la protection sociale. Au Ghana, en Zambie, au Kenya et dans d'autres pays, le remboursement de la dette a régulièrement dépassé les dépenses sociales. Il ne s'agit pas seulement d'un défi financier, mais d'une véritable crise du développement humain et de la démocratie.
Le système actuel de la dette reflète de profondes injustices historiques et structurelles. L'Afrique continue de payer le prix de l'exploitation coloniale, de règles commerciales et fiscales inéquitables, ainsi que de la manipulation des marchés financiers par les créanciers. Les flux financiers illicites, qui dépassent 90 milliards de dollars par an, privent le continent de ressources qui auraient pu servir à construire des écoles, des hôpitaux et des industries. Les préjugés des agences de notation, les fonds vautours prédateurs et les programmes d'austérité du FMI et de la Banque mondiale ne font qu'aggraver cette situation. C'est pourquoi l'annulation de la dette ne doit pas être considérée comme un acte de charité, mais comme une mesure de justice réparatrice visant à remédier à des siècles d'exploitation et à rétablir la souveraineté fiscale de l'Afrique.

Conformément à la Déclaration de Lomé de l'Union africaine sur la dette et à la prise de position de la CSI-Afrique sur cette question (août 2025), nous demandons au Ghana de transmettre cette pétition à tous les créanciers, en y joignant les revendications suivantes :

Nos principales revendications sont les suivantes :

1. L'annulation totale et inconditionnelle de la dette extérieure insoutenable de l'Afrique, en tant qu'acte de justice réparatrice ; Les ressources ainsi libérées doivent être consacrées à l'emploi, aux salaires, à la protection sociale, à la résilience climatique et à la transformation structurelle.
2. La mise en place d'un cadre autonome des Nations unies pour le règlement de la dette souveraine, en remplacement du cadre commun du G20 qui a échoué, avec des délais stricts, des moratoires automatiques, la participation obligatoire des créanciers privés et l'instauration d'un tribunal neutre ;
3. L'adoption d'une doctrine africaine sur la dette, exemptant les dépenses liées au climat, à la résilience et à la sécurité des tests de viabilité de la dette, recalibrant les seuils pour refléter la croissance et la démographie, et garantissant des moratoires automatiques en cas de chocs ;
4. La création de filets de sécurité financiers pour l'Afrique d'ici 2027, avec La mise en place d'un Fonds monétaire et de stabilité africain, d'un mécanisme africain de stabilité financière et d'une agence africaine de notation de crédit, afin de contrer les préjugés des créanciers ;
5. La transparence et la responsabilité : publication de tous les accords de prêt, mise en place de tableaux de bord trimestriels comparant la dette et les dépenses sociales, approbation parlementaire et audits indépendants réalisés par les syndicats et la société civile pour tous les emprunts ; Un contrôle parlementaire effectif de tous les emprunts est également nécessaire.
6. La lutte contre les pratiques prédatrices, avec l'interdiction des fonds vautours et l'obligation pour tous les créanciers (bilatéraux, multilatéraux, privés) d'offrir un traitement comparable dans le cadre des restructurations ;
7. La mobilisation équitable des ressources nationales, avec notamment l'élargissement de l'assiette fiscale en imposant les particuliers fortunés, la suppression des exonérations inutiles, la lutte contre les flux financiers illicites et l'émission d'obligations climatiques et sociales pour un montant de 50 milliards de dollars américains d'ici 2030 ;
8. Une voix africaine unique au niveau mondial : garantir une représentation africaine permanente au sein des organismes financiers internationaux, une allocation plus équitable des DTS, ainsi que la mise en œuvre systématique de tests climatiques et sociaux pour tous les prêts.

Monsieur le Président, le Ghana a toujours été à l'avant-garde des luttes de libération de l'Afrique.

Aujourd'hui, l'histoire nous interpelle à nouveau. En transmettant cette pétition aux créanciers de l'Afrique, le Ghana peut réaffirmer son rôle de leader en exigeant un système financier mondial équitable et juste.

L'annulation de la dette est une justice différée ; la justice réparatrice ne doit plus être niée.

Avec nos respectueux hommages,

Akhator Joel Odigie
Secrétaire général
CSI-Afrique

Ghana TUC
Réseau de la campagne « Stop the Bleeding »
Au nom des syndicats africains et des organisations de la société civile unis pour la justice en matière de dette.

Accra, le 29 août 2025